



Avis d'enquête publique

La Municipalité de la Commune de Dompierre met à l'enquête publique :

le plan et le règlement du plan d'affectation communal

conformément à l'article 38 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Le rapport 47 OAT et ses annexes sont joints en consultation.

les limites des constructions

conformément à l'article 9 de la loi sur les routes (LRou).

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées à l'administration communale de la Commune de Dompierre (route de Lucens¹, 1682 Dompierre),

du 3 avril au 2 mai 2024

inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance le jeudi de 17h30 à 19h00, ou sur rendez-vous au 079 447 24 30.

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé à l'administration communale de la Commune de Dompierre (route de Lucens¹, 1682 Dompierre VD), dans le délai indiqué.

Les documents soumis à l'enquête public sont consultables sur le site internet communal, sous www.dompierre-vd.ch.

Une information publique se tiendra le 10 avril 2024 à 19h30, à la grande salle de Dompierre.

La Municipalité de Dompierre